Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 60 (1950-1951)
Heft: 7

Artikel: La collecte nationale : pour les victimes des avalanches
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-558663

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La collecte nationale

Pour les victimes des avalanches

Le Conseil fédéral a approuvé, le 8 juin, les principes fixés par le comité intercantonal de coordination et qui doivent servir de base à l'estimation des dégâts et à la répartition des sommes collectées. Voici les points essentiels de ces principes:

Les dégâts devaient être annoncés jusqu'au 15 juin aux offices compétents des cantons touchés.

Les organes cantonaux d'estimation ont procédé jusqu'au 15 juillet, aux frais des cantons, selon des normes communes à tous les cantons sinistrés, à l'estimation des dégâts. Etaient pris en considération les dommages causés aux personnes, animaux, bâtiments, biens mobiliers, approvisionnements, terres cultivées et forêts.

Une commission d'experts formée de spécialistes contrôlera d'ici au 15 août les estimations effectuées par les cantons.

Lorsque les dommages totaux auront été déterminés, les sommes collectées seront réparties aux cantons pour être distribuées aux sinistrés en fonction de leurs besoins. Ces besoins seront calculés de la façon suivante: on déduira du dommage subi par le sinistré les prestations de ses assurances, les dons qu'il aurait reçus directement, et sa participation personnelle. Celle-ci sera fixée en prenant en considération la fortune et le revenu du sinistré, ainsi que sa situation familiale.

Les bénéficiaires des secours seront avant tout des personnes privées, ensuite des corporations d'intérêt public, ou encore des communes ayant subi des dommages particulièrement importants ou ayant eu à supporter des charges spéciales en raison de l'évacuation des sinistrés, de leur mise en sécurité et du dégagement des maisons.

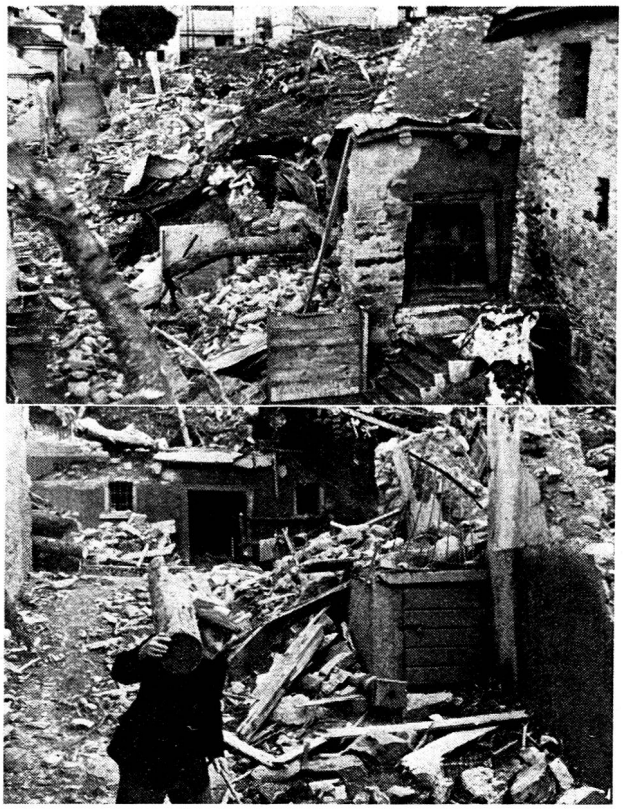

Airolo tel que le bourg apparait après la fonte des neiges (photos «Ciné-Journal suisse»).

Les cantons sont tenus d'arrêter des prescriptions propres à assurer que les sommes remises aux sinistrés soient utilisées pour les buts auxquels elles auront été destinées.

Le contrôle de cette action de secours sera assuré par des organes de contrôle des finances de la Confédération.

Le peuple suisse peut être assuré que ces principes de base seront intégralement respectés et que l'action de secours en faveur des victimes des avalanches sera conduite en toute équité et dans l'esprit des donateurs.

*

Lorsque cette action sera terminée, un rapport détaillé sera présenté à la population.

La collecte en faveur des victimes des avalanches a donné à mi-juin un résultat de francs 14 221 079.33. Bien que la Croix-Rouge suisse en ait déjà annoncé la clôture, cette somme s'augmente chaque jour encore de dons provenant de Suisse et de l'étranger. La Croix-Rouge suisse publiera dans son rapport final sur la collecte une statistique sur l'origine des dons reçus.

A Besançon, une magnifique manifestation de solidarité française

La Suisse n'a pas oublié les souffrances qu'ont connues pendant la dernière guerre nos voisins et frontaliers franc-comtois. Nos soldats romands garderont toujours la mémoire de tant de tristes visions dont ils furent les témoins quand les réfugiés se pressaient à la frontière et que les incendies empourpraient sinistrement le ciel.

De tels souvenirs rendent plus touchant encore le beau geste par lequel le département du Doubs a tenu à manifester sa sympathie et sa solidarité aux victimes des avalanches qui ont dévasté les Alpes suisses cet hiver. Une collecte fut faite dans le Doubs pour les sinistrés suisses, collecte qui rapporta la somme magnifique de trois millions sept cent trente mille cinq cents francs français. Il faut souligner, dans ce don de la Franche-Comté, l'apport du Pays de Montbéliard qui a participé à ce résultat, à l'appel du président de sa Croix-Rouge, M. Schwander, pour plus d'un million huit cent soixante et onze mille francs.

Ce don magnifique fut remis le 18 mai à Besançon par M. le médecin général Dornier, président du Comité départemental de la Croix-Rouge française, au Dr Yves de Reynier, vice-président de la Croix-Rouge suisse, au cours d'une manifestation profondément émouvante d'amitié franco-suisse, présidée par M. le Préfet B. Lecornu.

Au cours de cette cérémonie qui se déroula à la Préfecture de Besançon, puis au Casino municipal, en présence de M. Lecornu, préfet du Doubs, de M. Régnier, maire de la ville, de nombreuses personnalités civiles, religieuses et militaires du département, de M. Henri Voirier, consul de Suisse, et d'autres représentants suisses, d'utiles et belles paroles furent prononcées de part et d'autre témoignant ainsi combien l'action de la Croix-Rouge aide au rapprochement et à la compréhension des hommes. Une telle manifestation, pour reprendre les paroles de M. le médecin général Dornier s'adressant au Dr de Reynier, n'est-elle pas la preuve de ce foyer de charité, d'universelle entente et de paix qu'est la Croix-Rouge depuis Henri Dunant?

Dans nos sections: En Valais

L'active section sierroise a fait un vigoureux effort pour la campagne de mai. Elle a presque doublé la vente des insignes: 1292 insignes vendus en 1949, plus de 2250 en 1951! Voilà un beau résultat et qui prouve combien le rôle des sections locales ou régionales est important pour la vie de la Croix-Rouge suisse. Au cours d'une grande assemblée préparatoire groupant les autorités civiles et religieuses du district et les responsables de l'action de mai, la section sierroise a présenté trois films, l'un sur la transfusion de sang, l'un sur les avalanches et un troisième sur les activités de la Croix-Rouge suisse. La radio romande, la presse valaisanne ont montré l'intérêt qu'elles prenaient au développement de la Croix-Rouge au Valais. Et l'appel de M. Elie Zwissig, président de la ville et membre de notre Comité directeur, publié dans les journaux de Sierre a été entendu par tous.

Les écoles primaires et secondaires de Sierre ont été également invitées à faire une rédaction sur la Croix-Rouge, cette heureuse idée a apporté d'excellents travaux dont nous serons heureux de publier les meilleurs. Un gros effort a été fait enfin en faveur de la *Revue de la Croix-Rouge suisse* pour la faire connaître et augmenter le nombre des abonnements.

*

Le Comité central a donné son accord à la décision des sections de Sierre et de Sion de patronner ensemble la colonne Croix-Rouge 31.